

**Bureau du 13 janvier 2003**

**Décision n° B-2003-1072**

commune (s) : Charbonnières les Bains

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située chemin du Baudy et appartenant aux époux Adragna**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière -  
Service opérationnel - Subdivision nord

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 27 décembre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine se propose d'acquérir, en vue de l'élargissement du chemin du Baudy à Charbonnières les Bains, une parcelle de terrain de 25 mètres carrés dépendant d'une propriété appartenant aux époux Adragna, en bordure de cette voie.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, lesdits propriétaires céderaient le bien en cause au prix de 764 €, admis par les services fiscaux ;

Vu ledit compromis ;

Vu la délibération du Conseil n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** le compromis qui lui est soumis.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme à individualiser n° 0499, en dépenses.

**4° - Le montant** à payer en 2003 sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 211 200 - fonction 822 à hauteur de 764 € résultant de l'acquisition et à hauteur de 457 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,